

# LES ÉTUDES DU PROJET

## MILIEU NATUREL

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



LAPERGE  
ÉNERGIES

## MILIEU NATUREL

PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC

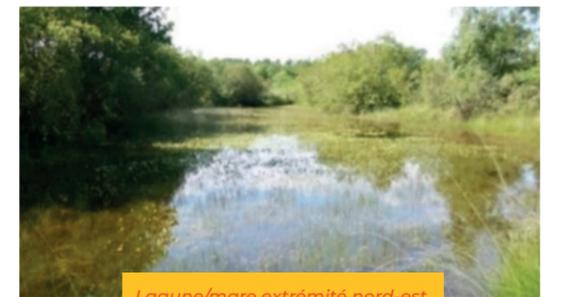
### ANALYSE DU MILIEU NATURALISTE

Cette fiche est une synthèse du chapitre milieu naturel présent dans le dossier d'étude d'impact environnementale (p64 à 120 et 208 à 253) ainsi que du Mémoire en réponse à la MRAE.

### ÉTAT INITIAL

#### • ZONAGES D'INVENTAIRES ET DE PROTECTIONS ÉCOLOGIQUE

La zone d'implantation potentielle est à **proximité immédiate d'une mare** (ou lagune en eau) identifiée en zone naturelle protégée (NP) à l'extrémité nord-est du site (protection liée au Code de l'urbanisme). **Aucun autre enjeu réglementaire n'est présent**, le site étant éloigné du réseau Natura 2000 et sans lien fonctionnel direct. **Aucun zonage d'inventaire du patrimoine naturel** n'est présent sur site ou à proximité, l'enjeu associé est donc faible, sauf au niveau de la mare protégée.



Lagune/mare extrémité nord-est

#### • CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

La zone d'implantation potentielle est positionnée au sein du réservoir de biodiversité d'échelle régionale associé aux **boisements de conifères et milieux associés** défini dans le SRADDET Nouvelle-Aquitaine. Elle s'intègre au cœur du « socle agricole, naturel et forestier » à préserver et se positionne à proximité de plusieurs « continuités naturelles majeures » à maintenir et préserver définies dans le SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise. **L'enjeu associé est modéré.**

#### • FLORE



La Trompète de Méduse

**Deux espèces végétales patrimoniales** ont été recensées. La première est protégée et assez fréquente (non menacée), en bordure extérieure nord de la zone dans la mare. La seconde n'est ni protégée ni rare ni menacée mais déterminante ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Environnemental Faunistique et Floristique) en Nouvelle-Aquitaine.

La première présente un enjeu modéré, la seconde faible. **L'enjeu associé est modéré**, principalement lié à ces espèces patrimoniales.

#### • HABITATS NATURELS ET ZONES HUMIDES

Les habitats présents sur la zone d'implantation potentielle sont **largement répandus** dans les Landes de Gascogne, typiques des pinèdes de production et végétations des landes. Aucun habitat n'est véritablement typique d'un habitat d'intérêt communautaire.

Ils présentent un **intérêt faible de préservation** en tant que tels.



Pinède sur landes mésophiles

# MILIEU NATUREL

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



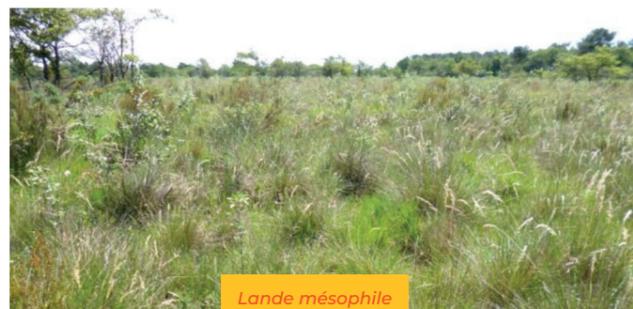
Des **zones humides ont été identifiées** selon la végétation et la nature du sol (5,91 ha au total, 8 % du site). Elles présentent néanmoins un **intérêt modéré** : elles sont très communes dans les Landes de Gascogne et présentent des cortèges floristiques banals. Elles correspondent à l'unité de végétation « pinèdes sur landes fraîches » et « bois humides ».

Seuls la lagune et fossés avec végétations associées, les alignements bordant les fossés en eau sur la zone d'implantation nord ainsi que le bois pionnier humide de bouleaux et la pinède sur lande fraîche présentent un intérêt modéré de préservation.

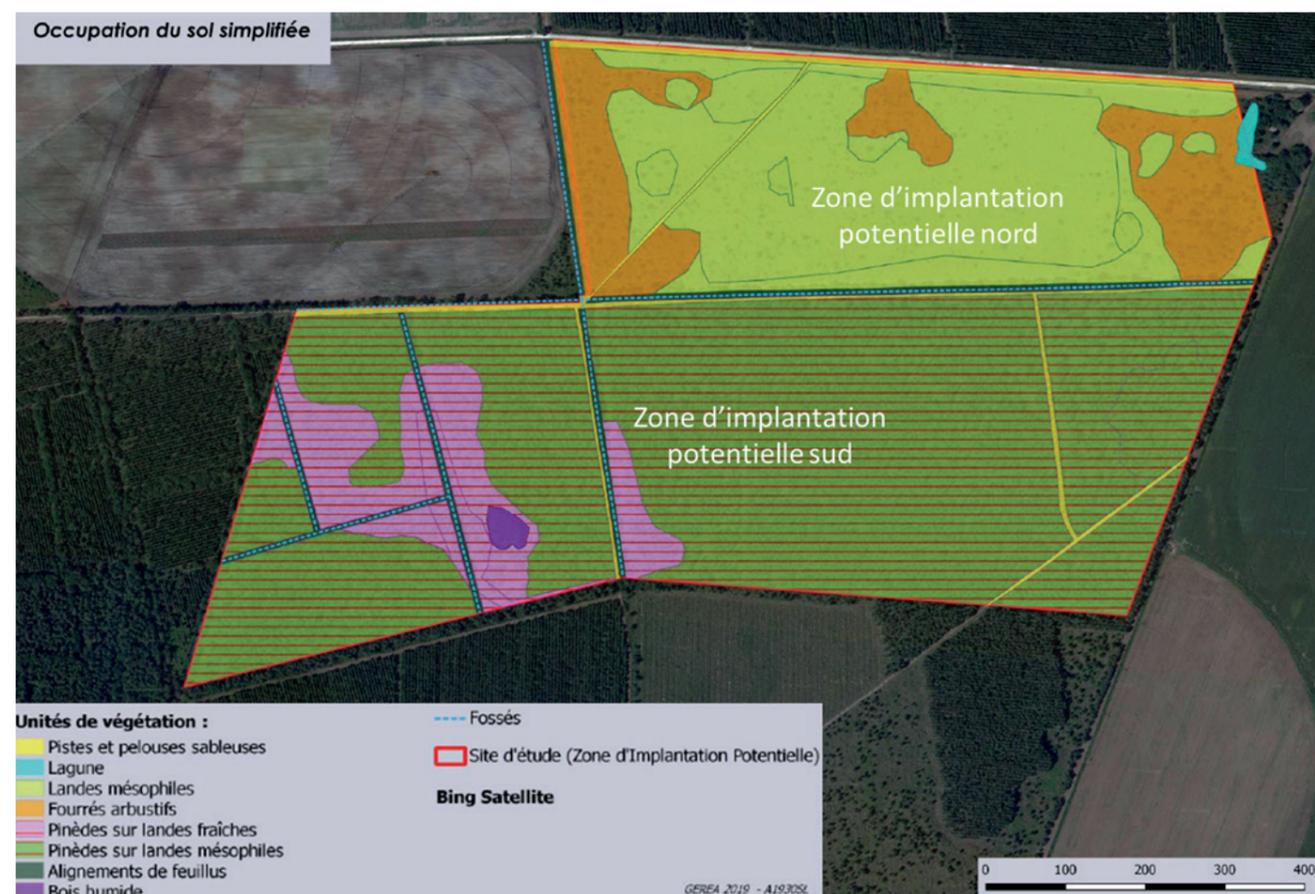
**L'enjeu associé aux habitats est donc globalement modéré, et principalement lié aux habitats humides.**



Bois pionnier humide de bouleaux



Lande mésophile



### • FAUNE

Les espèces animales présentes sur la zone d'implantation potentielle sont relativement nombreuses et diversifiées, classiques des Landes de Gascogne.

On note notamment quelques **chauves-souris**, utilisant le site d'étude comme zone de chasse, en particulier le corridor arboré est-ouest séparant la zone d'implantation nord de la zone d'implantation sud. Ce corridor mérite à ce titre d'être conservé.

Deux espèces de **coléoptères** protégées mais relativement communes ont été retrouvées dans certains feuillus à la limite entre la zone d'implantation nord et la zone d'implantation sud, sur le même linéaire arboré que les chauves-souris. Ils présentent un enjeu global modéré.

**Aucun mammifère terrestre protégé ou menacé n'est présent sur site**, toutes les espèces repérées étant communes (lièvre, sanglier, chevreuil...).

Trois **reptiles** protégés ont été recensés sur le site d'étude (Lézard à deux raies, Lézard des murailles et Couleuvre verte et jaune) Communs, ces reptiles présentent un enjeu faible vis-à-vis du projet.

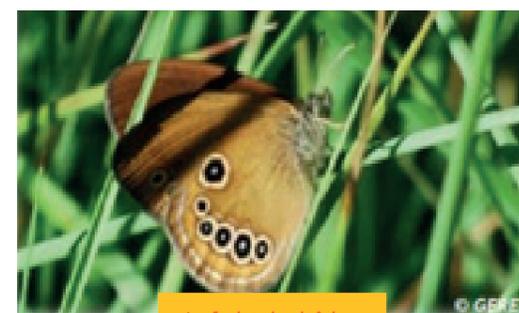
Concernant les **oiseaux**, le site d'étude abrite 6 espèces nicheuses protégées, dont la Fauvette Pitchou. Ce petit oiseau présente un fort intérêt de préservation. Toutes ces espèces vivent en majorité sur les zones de landes embroussaillées (zone d'implantation potentielle nord).



La Fauvette Pitchou

0 ce titre, la préservation de la zone d'implantation potentielle nord est essentielle pour le maintien de ces espèces. La zone d'implantation sud, boisée, dispose d'un potentiel moindre pour l'habitat de ces espèces nicheuses

Cinq **espèces d'amphibiens** protégées mais relativement communes dans les Landes de Gascogne (Grenouille agile, Rainette méridionale,...) sont présentes. Ces amphibiens sont fortement dépendant du milieu aquatique : même s'ils sont communs, ils présentent un intérêt modéré de préservation.



Le fadet des laïches

Concernant les **papillons de jour**, une espèce menacée et typique des Landes de Gascogne a été recensée dans la lande ouverte (située sur la zone d'implantation potentielle nord) : le Fadet des laïches.

Une autre espèce protégée, a également été identifiée dans le même secteur : le Damier de la Succise. L'enjeu associé à ces espèces est fort, car ils présentent un fort intérêt de conservation.

# MILIEU NATUREL

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC

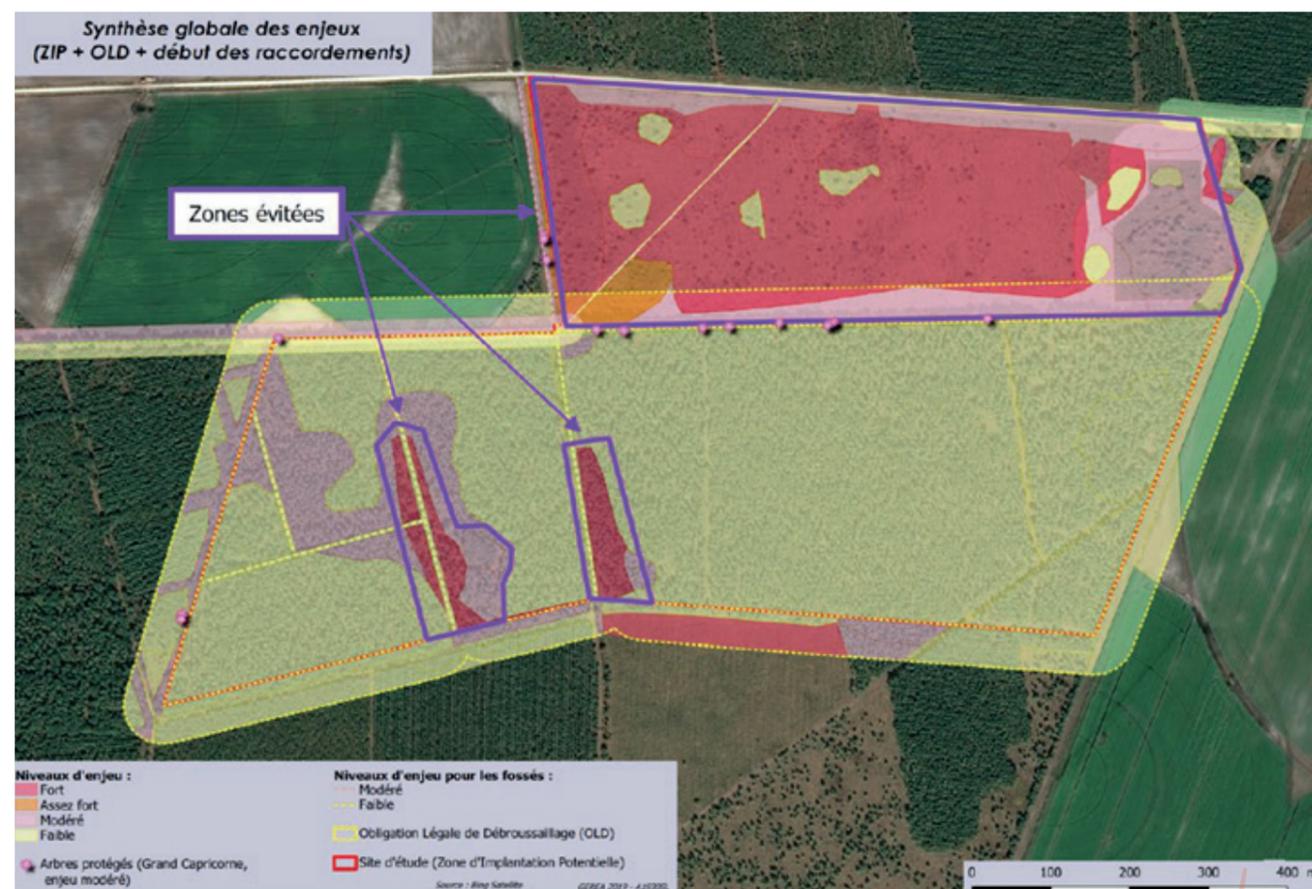


### • STRATÉGIE D'ÉVITEMENT DES ENJEUX

D'après les études naturalistes effectuées, les enjeux forts sont principalement présents sur la zone d'implantation potentielle nord, par ses caractéristiques de landes embroussaillées et ouvertes, typiques des Landes de Gascogne, et accueillant de nombreuses et diverses populations d'espèces végétales et animales protégées.

Les enjeux sont également liés à la présence de milieux humides (zones humides, mare au nord-est). A contrario, la zone d'implantation sud, très boisée, n'abrite que peu de diversité d'espèces et présente un enjeu global faible.

Afin d'éviter tout impact résiduel fort sur l'environnement, il a été décidé d'appliquer une stratégie d'évitement importante : la totalité des zones référencées en enjeux forts ont été exclues de la zone d'implantation finale du projet. Ainsi, près de 40% de la zone d'implantation potentielle initiale ont été évités.



### IMPACTS DU PROJET

Concernant les **zonages environnementaux**, l'extrémité nord-est de la zone d'implantation étant complètement évitée par le projet, aucun impact n'aura lieu sur la zone naturelle protégée (mare ou lagune en eau) liée au plan local d'urbanisme.

Compte tenu de l'**absence d'impact sur les zonages réglementaires** ou d'inventaires du patrimoine naturel, aucune mesure spécifique n'est nécessaire que ce soit en phase travaux, en exploitation ou lors du démantèlement. Toutefois, des mesures « généralistes » mises en œuvre, comme l'adaptation du calendrier des travaux aux périodes sensibles de la faune, participeront à la préservation globale de la biodiversité locale.

Concernant les **continuités écologiques**, le projet n'empêchera pas les continuités biologiques terrestres entre les parcelles forestières voisines ou entre les parcelles ouvertes (notamment agricoles ou en déprise), ni celles aquatiques ou amphibies avec le réseau de fossés en eau et les mares/lagunes préservées. Dès lors, aucune mesure spécifique primordiale n'apparaît pour ce thème.

### • IMPACT SUR LES HABITATS NATURELS ET ZONES HUMIDES

Les **habitats et zones humides** à enjeu supérieur sont évités ou réouverts par le projet. Cette réouverture permet notamment à la lande à molinie présente localement sous les pinèdes et sénescence (en régression du fait de l'embroussaillage et vouée à disparaître dans quelques années sans entretien) d'être pérennisée sur la durée de l'exploitation.

#### → En phase travaux ou démantèlement

L'impact potentiel sur les habitats naturels et zones humides concerne un risque d'altération, destruction ou encore de perturbation temporaire des milieux.

#### → En phase exploitation

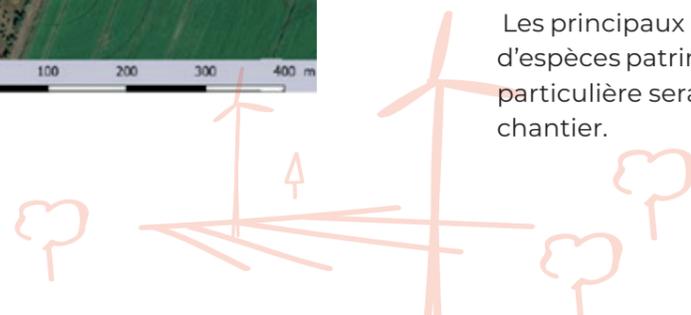
L'impact potentiel concerne une perturbation temporaire des milieux, due à l'entretien. L'impact brut global, sans application de mesures sur les habitats naturels et humides est jugé **faible à modéré**. Un nombre relativement important de mesures d'évitement et de réduction en phase travaux et exploitation seront néanmoins mis en œuvre pour limiter du mieux possible l'impact global du projet sur les habitats et les zones humides.

### • IMPACT DU PROJET SUR LA FLORE

L'essentiel de la **flore protégée est évité** par l'installation du parc.

#### → En phase travaux ou démantèlement

Les principaux impacts sont liés au risque de destruction d'individu ou d'altération importante d'habitat d'espèces patrimoniales. Cet impact est largement réduit grâce à la **stratégie d'évitement**. Une attention particulière sera portée pour éviter l'introduction d'espèces exotiques envahissantes sur le site en phase chantier.



# MILIEU NATUREL

## PROJET DE CENTRALE SOLAIRE DE SAINT-JEAN D'ILLAC



### IMPACTS DU PROJET

#### → En phase exploitation

Un risque existe de destruction d'individus ou d'altération d'habitat, lié aux prestations d'entretiens durant l'exploitation. L'impact brut global, sans application de mesures sur la flore est **jugé faible à fort**.

Au-delà des mesures d'évitement, des mesures de réduction mais surtout de suivi durant l'exploitation seront mises en œuvre pour n'avoir aucun impact résiduel significatif sur la flore protégée au niveau du parc et des installations annexes.

#### IMPACT DU PROJET SUR LA FAUNE

Lors de la conception du projet de parc photovoltaïque, **l'évitement a été priorisé** : les « cœurs » de population et d'habitats des espèces animales protégées à enjeu à minima modéré ont été évités.

#### → En phase travaux ou démantèlement :

Les principaux impacts sont liés au risque de destruction d'individu ou d'altération importante d'habitat d'espèces patrimoniales, et concernent principalement les oiseaux, papillons et amphibiens. Cet impact est largement **réduit grâce à la stratégie d'évitement**.

#### → En phase exploitation

Un risque existe de perturbations temporaires des individus, notamment des papillons, oiseaux, amphibiens et reptiles, du principalement à l'entretien de la végétation est présent. L'impact brut global, sans application de mesures sur la flore est **jugé faible à modéré**.

Au-delà des mesures d'évitement, des mesures de réduction mais surtout de suivi durant l'exploitation et de compensation seront mises en œuvre pour n'avoir aucun impact résiduel significatif sur la faune protégée au niveau du parc et des installations annexes.

### MESURES À METTRE EN PLACE

Les principales mesures d'évitement, de réduction, de suivi et d'accompagnement sont présentées ci-après :

- **Éviter les zones en eau** de la zone d'implantation potentielle, à enjeux forts
- **Préservation des secteurs de landes** abritant le papillon et les oiseaux nicheurs
- **Préserver le corridor arboré** linéaire central, à enjeux pour les chauves-souris et les coléoptères
- En phase chantier, **calendrier adapté** aux périodes de reproduction et de nidification, plan de circulation strict pour limiter les impacts sur les sols.
- **Protection et balisage des zones** à enjeux écologiques, afin qu'elles ne soient pas détruites par accident lors du chantier
- Aménagements favorables à la libre **circulation de la petite faune** (ouverture laissée dans la clôture)
- Mise en place d'un **suivi écologique du chantier** par des naturalistes
- Mise en place d'un **suivi écologique par des naturalistes en phase exploitation**
- Gérer favorablement la **reprise et l'entretien de la végétation durant l'exploitation**, grâce à un entretien différencié

### MESURES DE COMPENSATION

Hormis pour un oiseau (l'engoulevent), l'impact résiduel significatif du projet concerne les marges des habitats de landes, ouvertes ou en cours d'embroussaillage (zone d'implantation nord notamment). Il ne provient pas du parc en lui-même mais de la mise en place obligatoire de l'Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) de 100 m autour du parc, exigé pour maîtriser les risques incendie (impact induit).

L'OLD induit par l'installation du parc va détruire les marges d'habitats d'espèces à enjeu modéré à fort, dont un papillon (le Fadet des laïches) et un oiseau (la Fauvette pitchou) qui constituent des espèces de référence (dites parapluies) pour la mise en place de compensation.

**La compensation écologique consiste à restaurer ou valoriser dans la durée des habitats naturels, afin de contrebalancer les dommages causés par la réalisation du projet qui n'ont pu être évités ou réduits.**

**Des mesures de compensation conséquentes ont été prises** : 31,8 ha de parcelles compensatoires sont d'ores-et-déjà sécurisées avec un organisme d'études naturalistes spécialisés (la Caisse des Dépôts Biodiversité) à proximité du projet (8 et 16 km) et à caractéristiques et enjeux proches de ceux des terrains du projet.

Ces mesures de compensation ont été dimensionnées considérant l'état de conservation des habitats d'espèces impactés. Les **parcelles compensatoires** ont fait l'objet d'inventaires et un plan de gestion dédié a été rédigé par le CDC Biodiversité, permettant de retranscrire l'ensemble des mesures à mettre en place pour la restauration de ces parcelles et l'atteinte du gain de biodiversité.

**Le projet, par les évitements effectués et la mise en place de mesures, notamment d'adaptation en phase chantier et de mesures de suivis en phase chantier et exploitation, aura un impact résiduel global très faible à modéré sur le milieu naturel.**

**Les impacts résiduels modérés sont liés à la perte ou destruction d'habitat spécifique à un papillon et oiseaux protégés, dans le cadre d'application de mesure réduisant les risques incendies. Ces impacts résiduels, n'ayant pu être évités ou réduits, seront compensés sur des sites à proximité et ayant des caractéristiques similaires à celles des terrains du projet. Ces terrains sont d'ores et déjà étudiés et sécurisés, afin d'appliquer les mesures de compensation le plus rapidement possible.**

### LES RETOURS D'EXPÉRIENCE DES CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES

Plusieurs centrales photovoltaïques en activité (dont certaines actuellement exploitées par VALOREM), font l'objet de suivi naturalistes réguliers depuis leur mise en service. Divers retours d'expériences ont été conclus de ces suivis.

Notamment, les projets photovoltaïques implantés en Landes de Gascogne, permettent de **recréer un habitat de landes ouvertes typique** de ce territoire. Ces milieux pionniers ou herbacés sont ainsi pérennisés et voient leur richesse spécifique augmentée, via un entretien adapté, en comparaison avec une forêt de pins exploitée. Ces landes ouvertes sont notamment l'habitat du papillon fadet des laïches. Ce papillon a ainsi été recensé sur plusieurs parcs en exploitation.